

CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DU CAVO DU 19 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023-14

OBJET

CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE SOLARO

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du conseil syndical du SIVOM DU CAVO****- SESSION ORDINAIRE -****Séance du 19 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin, à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas CUCCHI, le Président.

Membres du Conseil Syndical du SIVOM DU CAVO			
En Exercice	Présents en début de séance	Représentés	Absents
18	10	3	5

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs,
Nicolas CUCCHI, Francis GIANNI, Céline DEROSAS, Bernard Jean-Marie BALESI, Don Georges GIANNI, Guy MOULIN-PAOLI, Jean Toussaint TOMA, Pascal MURACCIOLI, Jacky RONDINAUD, Patrick MICHELANGELI.

Représenté(e)s : Messieurs, Madame,
François BARTOLI, Christian PIU Nicolas ANDREANI.

Absents : Madame, Monsieur,
Cindy SCHIVRE, Antoine BARTOLI, Joelle MARTINETTI, Lucien TOMASINI, Emmanuelle CARCARY

Secrétaire de séance :

Francis GIANNI

Date de la convocation : 14 juin 2023

Date d'affichage : 19 juin 2023

VOTANT : 10- EXPRIMES :13			
Pour	Contre	Unanimité	Abstention
		X	

Le Président,

EXPOSE aux membres de l'assemblée la nécessité de créer un réseau d'assainissement collectif au lieu-dit Brancarone, commune de Solaro.

Les travaux consistent pour l'essentiel :

En la création de 600 mètres linéaires de réseau d'assainissement afin de mettre en sécurité le cours d'eau voisin et permettre le raccordement d'environ 20 habitations existantes et en projet.

PRESENTE au Conseil Syndical, un avant-projet dressé par les services techniques du SIVOM qui évalue le coût de l'opération à la somme de :

153 736,60€ HT Soit 169 110,26€ TTC (détail en annexe)

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DETAILLE le plan de financement envisagé, ainsi qu'il suit :

<i>Nature de la ressource</i>	<i>Dépense HT subventionnable</i>	<i>%</i>	<i>Montant attendu</i>
COLLECTIVITE DE CORSE – AGENCE DE L EAU	153 736,60€	80	122 989,28 €
SIVOM du CAVO (Fonds propres)	153 736,60€	20	30 747,32 €
TOTAL	153 736,60€	100	153 736,60€

Le Président,

PROPOSE aux membres de l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Syndical ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- **Approuve** le plan de financement de ce projet,
- **Autorise** le Président à solliciter les différents financeurs pour l'obtention des subventions,
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de l'opération.

Le Conseil Syndical :

Où l'exposé du Président,

CONSIDERANT le rapport des services techniques du Sivom du Cavo sur la nécessité de réaliser cette opération et l'estimation de son coût prévisionnel ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'APPROUVER l'engagement de l'opération présentée CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE SOLARO pour un montant prévisionnel de 150 000 HT – 180 000 TTC.

Article 2 :

D'AUTORISER le Président à lancer les démarches nécessaires pour engager cette opération, y compris la recherche de tous les financements possibles pour sa réalisation et la consultation des entreprises.

Article 3 :

DE DONNER MANDAT au Président pour signer tous documents relatifs à la présente affaire, y compris les marchés.

Fait et délibéré à Sainte Lucie de Porto-Vecchio,
Le 19 Juin 2023.

REALISATION D'UNE ANTENNE D'ASSAINISSEMENT AU LIEU DIT BRANCARONE				
Détail Quantitatif et Estimatif (D.Q.E.)				
MARCHE DE TRAVAUX				
Designation	Ute	Quantite	P.U.	Total
Réalisation d'une antenne de collecte des eaux usées.			DQE CAVO	
• Installation de chantier	F	1	1 500,00 €	1 500,00 €
plus value pour croisement d'ouvrage	F	3	250,00 €	750,00 €
Traversée route nationale	ml	30	90,00 €	2 700,00 €
• Tranchées pour enfouissement de réseaux d'assainissement en terrain de toutes natures	ml	450	20,00 €	9 000,00 €
• Evacuation des terres impropres au remblai	m3	216	15,00 €	3 240,00 €
• Transport et fourniture de matériaux de remblai	m3	64,8	22,00 €	1 425,60 €
• Fourniture et pose d'une canalisation gravitaire PVC DN200, dispositif avertisseur	ml	450	28,00 €	12 600,00 €
• Tranchées pour enfouissement de réseaux d'assainissement en terrain de toutes natures avec sur largeur	ml	250	15,00 €	3 750,00 €
• Evacuation des terres impropres au remblai	m3	60	15,00 €	900,00 €
• Transport et fourniture de matériaux de remblai	m3	18	22,00 €	396,00 €
• Fourniture et pose d'un tuyau de refoulement EU diam 110 y/c sablage, dispositif avertisseur	ml	250	25,00 €	6 250,00 €
Canalisation en fonte diamètre 110, dispositif avertisseur	ml	30	30,00 €	900,00 €
• Réalisation de regard de visite	U	15	450,00 €	6 750,00 €
• Trappe en fonte pour regard de visite 250 kNm	U	15	250,00 €	3 750,00 €
• Raccordement sur le réseau	F	2	400,00 €	800,00 €
• Relevé GPS de la canalisation et fourniture de plans DWG	F	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Génie civil				
• Fouille pour pose poste de relevage y/c évacuation des déblais	m3	15	35,00 €	525,00 €
• Pose d'un poste de relevage	F	1	2 000,00 €	2 000,00 €
• Réalisation d'une alimentation en eau potable diam 25 y/c tranchée et refecton sous fourreau, sans comptage	F	1	12 000,00 €	12 000,00 €
• Fourniture et pose d'un fourreau et d'une gaine électrique diam 63	ML	250	70,00 €	17 500,00 €
Dalle périphérique en béton armé y compris coffrage 20 cm	m²	25	100,00 €	2 500,00 €
Pompes				
Pompes de refoulement y/c pièces spéciales et raccords	u	1	29 500,00 €	29 500,00 €
Cuve 3m3	u	1	28 000,00 €	28 000,00 €
Armoire électrique	u	1	5 000,00 €	5 000,00 €
PRIX HORS TAXES				153 736,60 €
T.V.A. 10,0%				15 373,66 €
PRIX TTC				169 110,26 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Pour copie conforme.



Le Président,
Nicolas CUCCHI

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de 2 mois, y compris par voie électronique Télérecours citoyen, commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT.

Publié le 19 Juin 2023.

Transmis à la Préfecture le